

REGLEMENT DE L'OPERATION

« RGT 26 104 – 3 000 EUROS A GAGNER !»

ARTICLE 1

BLANCHE PORTE Civad S.A.S.U, 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France entre le 23 février 2015 et le 31 octobre 2015, un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé « RGT 26 104 – 3 000 euros à gagner ! » dont le prix sera attribué par un post-tirage effectué sous le contrôle de Maître Gobert, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert, Huissiers de Justice à Roubaix.

ARTICLE 2

Avant cette date, la société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux questions concernant ce jeu, qu'il s'agisse d'explications sur son mécanisme, des résultats du tirage ou de toute autre question concernant cette opération.

ARTICLE 3

Cette opération est ouverte à toute personne majeure ayant reçu les bons de participation diffusés par Blanche Porte à l'exception des membres du personnel Blanche Porte et de leur famille

ARTICLE 4

La Blanche Porte met en jeu :

Un chèque bancaire de 3 000 euros

ARTICLE 5

Chaque participant reçoit un document qui lui permet de participer au tirage au sort du chèque mis en jeu. Pour participer, il lui suffit de remplir son bon de participation et de renvoyer celui-ci dûment complété à Blancheporte. Pour gagner, il faut que son bon de participation soit désigné gagnant par Maître Gobert au tirage au sort qui aura lieu après la clôture du jeu.

Ce jeu est susceptible d'être relayé sous d'autres formes, sur le site blancheporte.fr et les réseaux sociaux Blancheporte

ARTICLE 6

Les destinataires de ce jeu peuvent participer par courrier, par téléphone, ou par Internet sur le site Blancheporte.fr ou en envoyant leur participation à l'adresse jeux-concours@blancheporte.fr.

ARTICLE 7

Le gagnant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8

Le gagnant autorise par avance Blanche Porte à utiliser ses nom, adresse et, sauf avis contraire, la reproduction de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix.

Il recevra son lot 2 mois au plus tard après le 31 octobre 2015, date de clôture du jeu.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

ARTICLE 10

Blanche Porte se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11

Le nom du gagnant pourra être communiqué par Blanche Porte sur simple demande écrite deux mois après la clôture du jeu et ce, durant les 6 mois qui suivent (Timbres remboursés sur demande au tarif lent). Passé ce délai, Blanche Porte ne sera plus tenue de fournir ce nom.

ARTICLE 12

Ce règlement sera déposé chez Maître Gobert et adressé gratuitement par Blanche Porte à toute personne qui en fera la demande écrite accompagnée d'une enveloppe pour la réponse. Le demandeur devra préciser dans sa lettre qu'il désire recevoir le règlement de l'opération : "RGT 26 104 – 3 000 euros à gagner ! » (frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur).

ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique & Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Pour exercer ce dernier, vous pouvez écrire à Blancheporte, 59971 Tourcoing Cedex, en joignant la copie de votre pièce d'identité.